

Nom :	Prénom :	Sexe : F / G	Classe :
Né(e)le :	N°lic :18686		
Externe / Demi Pensionnaire			
Licence extérieure au collège :	Oui / Non		
Club.....	Activité(s) :.....		
Portable Mère :	Portable Père :		
Portable élève :			

Autorisation parentale

Je soussigné(e).....

Père - mère - représentant légal

Autorise l'enfant mentionné ci-dessus :

- À participer aux activités (entraînements et compétitions) de l'Association Sportive du Collège Etienne Dolet
- À emprunter les transports mis en place.
- À se rendre seul (sauf Demi-pensionnaire, le midi) sur le lieu des entraînements en semaine et dans les gymnases pour les entraînements et rencontres du mercredi après-midi.
- À rentrer directement à mon domicile après les entraînements en fin de journée et après les compétitions du mercredi après-midi.
- Le professeur responsable à prendre toute mesure médicale urgente en cas de nécessité.
 - Je donne le droit à l'image de mon enfant lors de l'AS : L'image de votre enfant ne sera pas vendue à d'autres personnes et ne portera pas atteinte à sa dignité, à sa vie privée ou à sa réputation. Vous pourrez à tout moment vérifier et disposer du droit de retrait d'une éventuelle publication.
 - J'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS.

Activité(s) choisie(s) :.....

Fait à....., le.....

Signature du / des responsable(s) :



Collège Etienne Dolet - Orléans

Association Sportive

L'AS accueille tous les élèves volontaires désireux d'approfondir leur culture sportive. Elle est encadrée par les professeurs d'EPS et permet à chacun de participer selon son degré d'implication :

- À des entraînements toute la semaine
- À des compétitions de niveau (District, Départemental, Académique, France) selon le calendrier, contre d'autres établissements scolaires
- À des formations de jeunes arbitres / juges.

Lundi		
Jonglage/Relaxation	12h30-13h30	Au collège
Badminton	16h45- 18h00	Gymnase Pellé
Mardi		
Handball	16h45- 18h00	Gymnase Pellé
Mercredi		
Ultimate	12h05 – 14h30	Gymnase Pellé
Cirque	12h05 – 14h00	Au collège
Badminton	14h30-16h45	Gymnase Pellé
Vendredi		
Basket-Ball	12h30-13h30	Gymnase Pellé DP = Rdv dans la cour

Document à conserver

Dossier d'inscription

- A récupérer auprès des professeurs d'EPS
- Le dossier d'inscription est complet si ce dossier se compose de :
 - o La présente autorisation complétée et signée
 - o Une cotisation de 26 euros en cas de 1^{ière} licence, ou de 20 euros si renouvellement de la licence de l'année précédente. *(Par chèque à l'ordre de l'AS du collège E. Dolet ou en espèce).*

Où trouver les informations ?

- Affichage pour les élèves dans la cour sur le panneau AS
- Sur le site du collège dans la rubrique « Association sportive »

Document à conserver

ENGAGEMENT DU SPORTIF

Après avoir pris connaissance des différentes informations relatives au fonctionnement de l'association sportive, j'y adhère volontairement et je m'engage à :

→ Lire régulièrement le tableau d'AS situé dans le hall du collège à côté de la vie scolaire, Pronote et le site du collège.

→ Respecter mes partenaires en tenant mes engagements de début d'année : participer de manière assidue à tous les entraînements et rencontres de l'Association Sportive, respecter les horaires ainsi que les lieux de rendez-vous.

→ Respecter les adversaires en restant modeste, honnête, fair-play. Jouer loyalement, sans violence en restant maître de moi.

→ Respecter l'arbitre, le juge en acceptant toutes ces décisions.

→ Respecter les installations en apportant ma tenue complète à chaque séance d'entraînement et à toutes les compétitions.

→ Respecter les transports mis à ma disposition : tram, bus (tickets fournis par l'Association Sportive) ou voitures des parents ou du professeur.

→ Représenter le mieux possible mon équipe, mon établissement lors de toutes les manifestations sportives.

Signature de l'élève :

Important : Les professeurs ne pourront être tenus pour responsables si l'enfant ne se rend pas sur les lieux de rendez-vous, ou quitte ceux-ci prématurément. Les enfants ne seront plus sous la responsabilité de l'encadrement de l'AS au-delà des horaires précisés.